

Kigali, le 1er avril 1959
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 675 /A.A. 653/Go.

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

APP. NTARUVA

2. RUHENGURI

N° 24/44	Just. 2/02
DATE	-3.IV.1959
FAIT PAR	A J
VISAS	

Monsieur le Juge de Police,

J'ai l'honneur de vous adresser de vous vouloir notifier la demande de révision introduite par Ntaruva contre votre jugement n° 81/DM. du 18-2-59 à la partie lésée SEMUTURO, fils de Ntibirasira et de Nyiragore, résident au camp URMK., originaire de Murama, s/ch. Rucyintwari, c. Gasuruba, territoire d'Astrida.

Vous voudrez bien se faire parvenir rapidement le P.V. de cette notification.

LE JUGE DU TRIBUNAL DE PARQUET
J. GORIN

Ruhengeri



9307

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le quatrième jour du mois d'avril, Nous De Man Joseph, Juge de Police à Ruhengeri avons notifié à Monsieur G. De Muymk, chargé de mission de l'U.M.H.K à Ruhengeri, en l'absence du nommé Sekuturo, travailleur de la société parti au Katanga, que le condamné Ntawunva, condamné par jugement 21/DM à payer 1800 frs de DI à Sekuturo a demandé la révision de ce jugement.-

De tout quoi nous avons dressé le présent Procès-verbal aux jour mois et an que dessus.

LE JUGE DE POLICE

DE MAN. J.-

-N.L.-

TERRITOIRE DE RUHENGARI
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri , le 7/4/59
de

(1) N°A/999/just 2/02.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre lettre 675/RR.653/Go du 1 Avril,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir le PV de notification
demandé.

L'Administrateur de Territoire

De Men.J.-